



## *Sites Natura 2000 des dunes littorales landaises – Révision des documents d'objectifs*

*FR7200711 - L 02 Mimizan plage à Vieux Boucau*

*FR7200712 - L03 Vieux Boucau à Hossegor*

*FR7200713 - L04 Capbreton à Tarnos*

### **Examen de la problématique foncière des sites dunaires landais Natura 2000**

#### **Rapport de synthèse**

##### **Première partie : enjeux et problématiques**

Les sites landais « dunes modernes » présentent la caractéristique de constituer un « échantillon représentatif » du système dunaire littoral des Landes. Trois documents d'objectifs prennent ainsi en considération cinq entités, à savoir Mimizan et Lit et Mixe (domanial), Seignosse (CELRL, commune, privés et domanial), Capbreton (CELRL, commune, privés, département) et Tarnos (Domanial).

On rappellera ici que les documents d'objectifs concernent : les dunes modernes de Mimizan-plage à Vieux Boucau, les dunes modernes de Vieux Boucau à Hossegor, et les dunes modernes de Capbreton à Tarnos.

La mise en œuvre de ces documents d'objectifs rend évidente une certaine insuffisance du dispositif, au regard notamment de la maîtrise foncière.

D'une façon générale, il est surprenant de constater que, au sein de l'ONF, nous ayons fait des choix fondamentalement différents entre la Gironde, où la quasi totalité des dunes domaniales sont en N2000, et les Landes, où l'on a retenu cinq portions de dunes (concernant sept communes au total), certaines n'étant pas domaniales.

De plus les particularités de la zone sud-landaise mérite une attention particulière : en effet, le « lignot », c'est à dire le périmètre est de la propriété domaniale, se trouve parfois au pied immédiat de la dune (lette), voire même au niveau du plateau dunaire (Seignosse) ou au niveau de la frange (Ondres, Tarnos, Messanges...).

Mais il convient dès à présent de confronter ces particularités aux stratégies d'interventions menées en milieux dunaires par l'ONF : en effet, nous cherchons la plupart du temps à « stocker » le maximum de sable coté ouest du cordon dunaire afin – pense-t-on – de réduire le déficit sédimentaire océan. Cette stratégie amène par conséquent, et en particulier dans les secteurs où l'érosion marine n'est pas permanente, à augmenter les volumes de sable sur la partie ouest du plateau dunaire, ce qui conduit selon les cas à la verticalisation du glacis externe, ou à la création d'une falaise plus ou moins importante (secteurs d'érosion). Un trop forte maîtrise des sables sur l'ensemble du plateau dunaire conduit à une élévation de la dune, rendant plus délicate sa gestion ; a contrario, une moindre maîtrise favorise le déplacement du pied de l'abrupt interne sur les lettres, qui deviennent de plus en plus étroites. Nous avons depuis peu constaté que la « régression » du Gourbet amenait certains plateaux dunaires à évoluer selon une dynamique plus « naturelle », les sables ainsi moins bien retenus s'épanchent alors dans les abrupts internes, réduisant la surface des lettres (Messanges, Seignosse, et même constat à Hossegor).

Globalement, on observe une réduction de la surface des plages, qui nous semble liée à la stratégie évoquée précédemment : si la végétation à l'ouest est susceptible de créer des banquettes (que l'on peut favoriser), ces dernières peuvent contribuer à relever le niveau de la plage. Mais les activités humaines (nettoyage mécanique systématique, tourisme...) favorisent l'éolisation des sables de la plage, ce qui accentue encore l'élévation de la banquette et l'abaissement de la plage. Ceci dans un contexte d'érosion marine « latente », où le bilan sédimentaire de la plage est négatif (moins d'apports au printemps que de retraits en hiver).

En résumé : les plages rétrécissent, les dunes « montent » et les lettres disparaissent. Ces phénomènes sont en partie liés aux stratégies d'interventions mises en œuvre, et au contexte de la dynamique océane.

Ces constats ont justifié dans les docobs précédents, de mettre en place des « zones d'évolution naturelle de la dune », afin de permettre là où on le pouvait, d'accompagner au mieux la translation de l'ensemble dunaire, en effectuant même des reculements de la frange forestière en vue de reconstituer les lettes. Cette opération n'a été engagée qu'à Seignosse, où la dune (entre le Penon et les Casernes) ne subit plus de travaux depuis 1978 ! Mais les mesures d'accompagnement n'ont pas été engagées, du fait que les terrains forestiers sont affectés au Conservatoire du littoral, et qu'aucun contrat n'a été signé. Ailleurs, nous avons ressenti une certaine réticence, qui ne nous a pas permis d'engager les actions prévues.

Mais ces problématiques prennent une autre dimension dans le sud landais (mais pas seulement...) : en effet, on trouve bien souvent la limite domaniale (le lignot, le chemin des douaniers...) dans la lette, voire sur la dune même, ce qui empêche toute gestion globale. De plus, la propriété foncière à l'est de ce lignot est bien souvent privée ! Voici un état rapide (et certainement imprécis) de la situation (nous prendrons l'ensemble des communes littorales):

Biscarrosse nord : mince bande domaniale (dune) et à l'est lettes, zones humides, forêt dunaire communale : intérêt majeur (Pélobate cultripède avéré en 2010/2011), et site Natura 2000 (site L01).

Mimizan : Entièrement domanial ; il serait judicieux d'intégrer la zone à Romulée au nord, voire de faire coïncider les périmètres RBD et N2000 ; on pourrait également prendre un linéaire de dune plus important, mais sur une largeur moins importante, jusqu'à Lespecier.

Saint Julien en Born : pas de N2000 actuellement. L'étude du rattachement dune + protection pourrait être étudiée.

Lit et Mixe : même stratégie possible qu'à Mimizan sud.

Vielle Saint Girons : au sud du perpendiculaire 61 et sur trois km, bande étroite de dune, avec ou sans lisière, butant sur des propriétés privées (Arnaoutchot et autres), communales...

Moliets sud : bande de dune intégrant une portion plus ou moins importante de forêt de protection (va en rétrécissant vers le sud). Propriétés publiques (syndicat mixte, commune) et privées à l'est.

Messanges : situation devenant difficile : sur tout le linéaire, le domanial comprend la dune avec une lette plus ou moins boisée, et le lignot assez proche de la dune. Propriétés essentiellement privées à l'est.

Vieux Boucau : dune nord privée, mais périmètre de préemption créé (vers 1995 !). J'avais réalisé une expertise pour cette dune. Pas envisager de rattachement en N2000.

Soustons : statut de la dune au sud du courant à préciser (a-t-elle été réaffectée, sur environ 700 m ?). Ensuite, situation à peu près similaire à Messanges (lignot dans la frange, propriétés privées à l'est).

Seignosse nord des casernes : étroite bande de dunes butant sur une lette communale, propriétés privées à l'est (périmètre de préemption). En site N2000.

Seignosse sud des Casernes : la bande bute sur des propriétés du CELRL (N2000 également). Pour les deux, expertise plan plage 2009.

Seignosse le penon : dune sub urbaine. Expertise 2010

Seignosse Les Estagnots/VVF : dune sub-urbaine, mais au sud relique (privée) de lette très intéressante (Corbeille d'or notée en 1985, pas revue en 2011). Pour ces « dunes urbaines » de Seignosse, la rattachement à N2000 ne paraît pas nécessaire.

Hossegor : CELRL : étude du plan de gestion quasi achevée ; ont été trouvées des stations de Corbeille d'or (signalées par Jean Timbal) dans des terrains non bâtis (intérêt de niveau mondial, réfléchir au gel de toute urbanisation). Un autre terrain est communal. Logique autre que N2000 à envisager.

Capbreton : situation assez complexe ; pas de domanial (ou peu... du fait de l'érosion). Au niveau du site N2000, propriétés CELRL, mais aussi privées, département, commune... Absence de réflexion foncière globale, pas de stratégie d'intervention mise en œuvre (expertise faite en 2009, projet de réhabilitation plus récemment). La dune hors N2000, en grande partie communale, présente un très grand intérêt écologique, avec des stations très menacées de Corbeille d'or ; de plus, les actions qui y sont engagées laissent craindre une disparition des populations si rien de cohérent n'est fait rapidement.

Labenne : pas de domanial, mais une partie de dunes communales assez bien mises en défens, où l'on trouve de belles populations de Corbeille d'or (synthèse à venir). Il reste des dunes privées (Hélio marin notamment) qui mériteraient d'être acquises (ou préemption à mettre en place).

Ondres- nord : Mince bande de dune, très fréquentée, engendrant une destruction de l'habitat dune grise. Mauvaise maîtrise de la fréquentation, mais propriétés CELRL sur les ¾, et communales/privées au sud. Actuellement hors N2000.

Ondres sud : Situation identique, mais plus de propriétés privées à l'est, et une petite propriété CELRL. Très mauvaise maîtrise des fréquentations, y compris (surtout !) au sein du site N2000... (voir notre rapport de 2011 sur la Corbeille d'or des sables<sup>1</sup>). Présence de la Corbeille d'or, de l'Euphorbe péplis, du Lézard ocellé, du Lis Matthiole... Au sud du parking, petite parcelle close de 3000 m<sup>2</sup> environ (propriété communale), où l'on observe une très belle population de Corbeille d'or (premiers contacts avec la commune, qui ne serait pas défavorable *a priori* à rattacher la parcelle à N2000).

Tarnos nord : sauf sur une petite portion (400 m), la dune bute sur des propriétés CELRL. Très fortes dégradations constatées également (entièrement en N2000 pour la partie dunaire).

Tarnos sud : domaniale, avec dans la continuité des propriétés CELRL (y compris sur la dune), et armée. Réflexions à engager pour la gestion (étude et proposition faites vers 1998). La dune à l'extrême sud abrite une importante population de lézards ocellés, de Lis matthiole, d'Euphorbe péplis, et certainement d'autres raretés à rechercher ...

Ce bref aperçu du foncier a pour vocation de justifier l'engagement d'une réflexion plus approfondie. La maîtrise foncière publique mérite par conséquent que l'on s'attarde sur le sujet, car selon ce que nous avons évoqué plus haut, nous constatons que plus la propriété foncière publique se rétrécit, et plus sa gestion s'avère délicate. Mais les enjeux patrimoniaux y sont également très forts ! Si on ne peut pas faire de prospectives sur l'évolution du littoral pour le siècle à venir (les débats en cours sont sujets à caution, et d'une valeur scientifique non avérée), on peut tout au moins supposer que l'avancée de l'océan se poursuivra à un rythme équivalent à celui qu'elle connaît (pour les Landes, de 0,5 à 1 m/an, en moyenne sur 50 ans) ; ce qui signifie que dans 100 ans, le problème de l'urbanisation sur la dune sera certainement réglé (...) mais qu'advient-il de la dune littorale, compte tenu de son inéluctable translation vers des propriétés privées ?

Enfin, l'opportunité de la révision des documents d'objectifs nous amène à faire le point sur le foncier, quelques situations particulières ont déjà été évoquées à travers des rapports (parcelles à rajouter, modifications...). Plus globalement, on peut se poser la question de l'enveloppe des sites Natura 2000, avec deux approches (complémentaires) :

- dans le sud landais, il serait judicieux d'intégrer les terrains publics du CELRL (Tarnos, Ondres en particulier), ce qui serait beaucoup plus cohérent en terme d'image de la gestion des propriétés publiques . Parallèlement, nous proposons l'intégration des dunes domaniales de Ondres (en totalité) comme priorité absolue.

- plus généralement, on peut se questionner sur l'extension des sites Natura 2000, en recherchant une cohérence avec ce qui a été fait en Gironde. Mais ici, des propriétés communales peuvent être concernées (et des propriétés privées avec ou sans acquisition). Nous avons évoqué des terrains d'intérêt majeur à Ondres (communaux), ou bien sur la commune de Labenne (zone plan plage et propriétés privées), et également sur Capbreton (terrains communaux), mais dans ce dernier cas, il reste à vérifier la position de la commune à l'encontre de N2000... La logique serait à engager avec les collectivités, le conseil général et le CELRL, afin d'étudier la mise en place des périmètres de préemption complémentaires (y compris au sein de certaines « dunes urbaines »).

Dans l'analyse foncière faite plus haut, le recrutement des parcelles susceptibles d'être intégrées au réseau (mais sans bénéficier nécessairement d'autres statuts spécifiques comme les SCAP...) porte sur des surfaces non négligeables.

-----

---

<sup>1</sup> Granereau G., Frey D. Kozlowski G. (2011) *Etat des lieux et mise en place d'un suivi des populations de Alyssum loiseleurii : première synthèse sur l'aire de répartition, mesures de conservation à engager*. Rapport d'étude, ONF, 23 p

## Seconde partie : Stratégie d'extension des sites - Propositions

Notre analyse est faite commune par commune, et dans les secteurs où existent des enjeux plus forts, nous rajoutons une cartographie de localisation de ces enjeux.

Nous proposons trois critères d'urgence :

1 : procédure à engager dans le cadre de la révision des docobs

2 : réflexions à engager dans le cadre de la révision

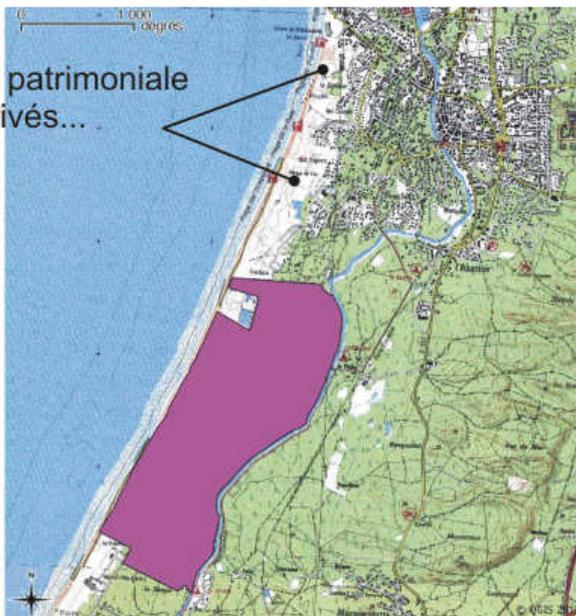
3 : réflexions à lancer ultérieurement, sauf si enjeux majeurs.

### Synthèse par commune :

- **Biscarrosse/L01** : définition du périmètre étudié en cours.
- **Mimizan** :
  - extension du site au nord, pour intégrer la station de Romulée (priorité 1).
  - extension du périmètre vers le sud, en ne prenant que la dune et la protection (priorité 3)
- **Saint-Julien en Born** : (priorité 3)
  - étudier la possibilité de recruter de la dune avec la protection en arrière
- **Lit et Mixe** : (priorité 3)
  - étudier la possibilité de recruter de la dune avec la protection en arrière
- **Vielle Saint Girons** : (priorité 2)
  - étudier la possibilité de recruter de la dune avec la protection en arrière (partie au sud, zone de dunes étroite). Analyse foncière pour les parties boisées en arrière-dune.
- **Moliets** : (priorité 3)
  - analyse à faire au niveau de la dune située entre le sud du Golf et Messanges.
- **Messanges** : (priorité 3)
  - étudier la possibilité de recruter de la dune avec la protection en arrière. Analyse foncière partie boisée. NB : présence de Chiroptères dans blockhaus sur dune. Zones humides intéressantes au sud (terrains privés).
- **Soustons** : (priorité 1)
  - rattachement de la dune domaniale, et analyse foncière de la dune boisée. Statut de la dune nord (à faire évoluer si non domanial).
- **Seignosse** : RAS ; zones humides très intéressantes (Cistude) mais à plus de 800 m (et privées).
- **Capbreton** (priorité 2)
  - analyse foncière des dunes relictuelles « suburbaines » au nord ; enjeu patrimonial fort, mais dégradation intense (donc disparition d'habitats et d'espèces si rien n'est fait).

## Capbreton

dunes relictuelles à forte valeur patrimoniale  
(terrains communaux, privés...)



### Labenne :

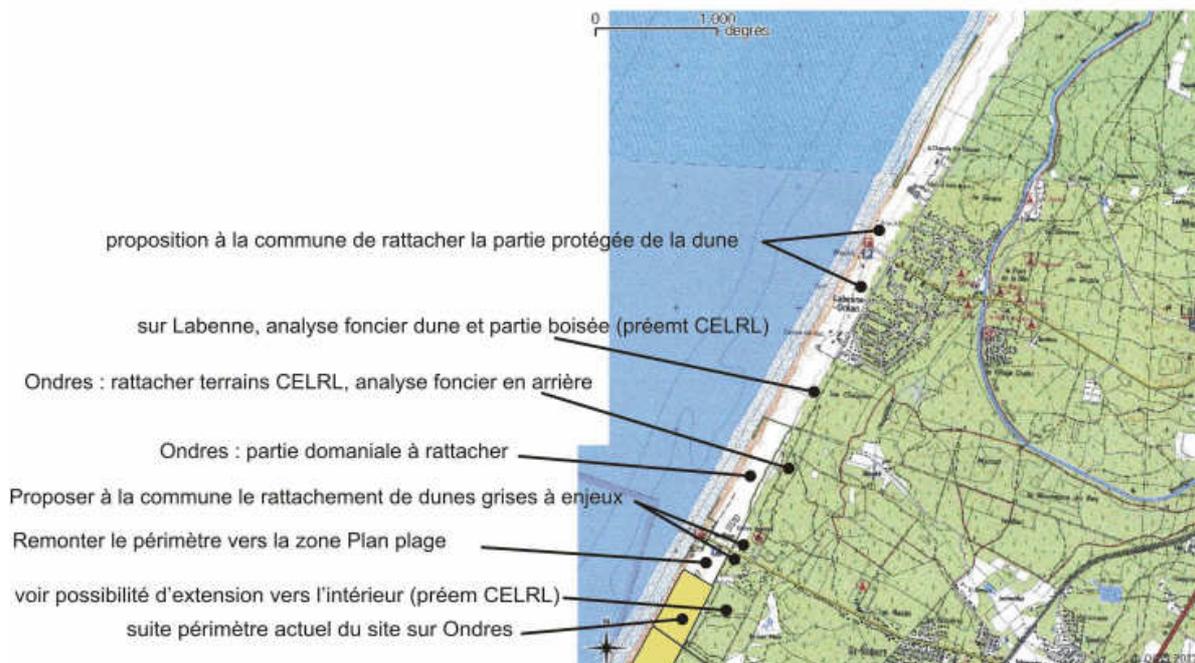
Priorité 1 : proposer à la commune de rattacher les zones protégées du Plan Plage (dunes grises, peuplement majeur de Corbeille d'or des sables...)

- Priorité 3 : analyse du foncier pour la dune sud, et pour la partie boisée. Terrains du département, du Conservatoire, privés...

### Ondres :

- priorité 1 : rattacher la dune domaniale nord
- priorité 1 : rattacher une partie des terrains du CELRL (en arrière-dune au nord de la station)
- priorité 1 : proposer à la commune le rattachement de lettes à forts enjeux.
- priorité 1 : rattacher la dune domaniale au sud du parking Plan Plage.
- priorité 2 : statut foncier dune boisée, et rattachement si CELRL
- priorité 2 : étude du foncier au nord pour la partie boisée (hors terrains CELRL)

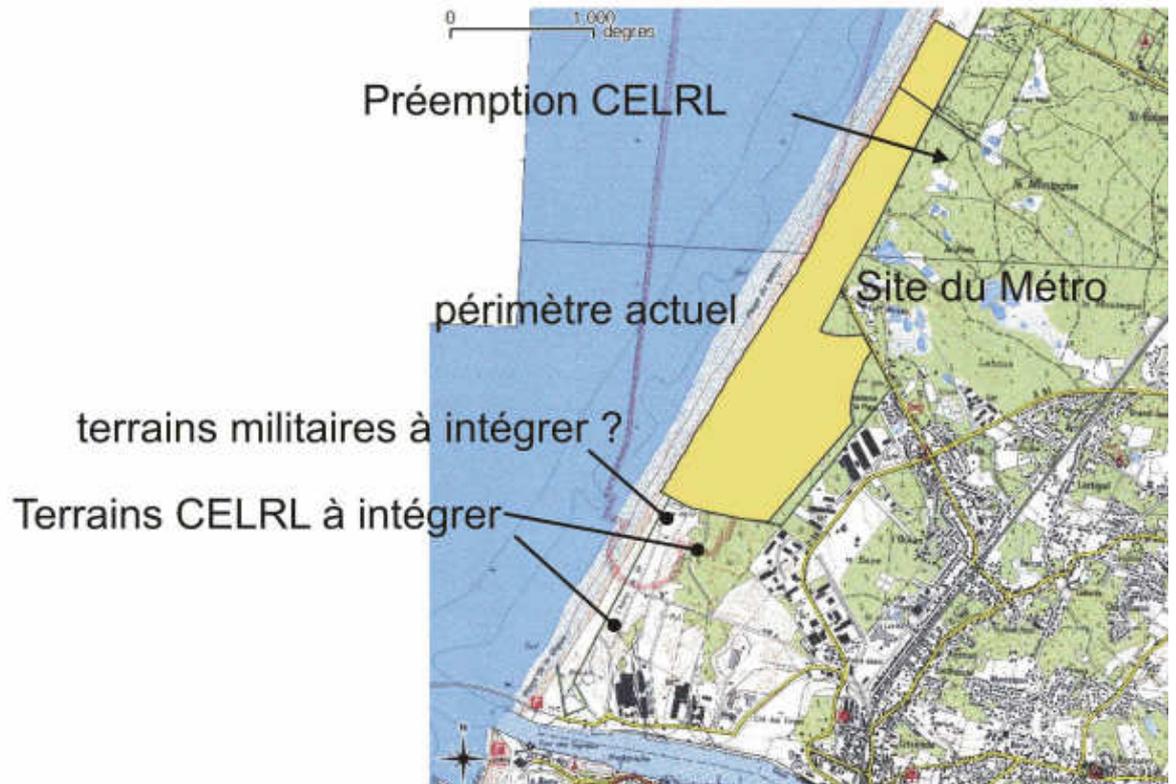
Ondres et Labenne



## Tarnos :

- priorité 1 : intégration forêt et dune du CELRL au sud
- priorité 1 : intégration dune domaniale au sud
- priorité 2 : dialoguer avec les militaires pour l'éventuel rattachement du pas de tir.
- priorité 2 : analyse de la zone boisée au nord, en périmètre de préemption.

## Tarnos



Dans tous les cas, il conviendra également d'identifier les enjeux potentiels (zones humides, Chiroptères...) à proximité des périmètres existants et potentiels.

-----

## Troisième partie : première analyse du foncier

***Ce travail aborde l'analyse du foncier actuel par site, en faisant la synthèse des points essentiels, puis propose une analyse cadastrale détaillée cohérente avec cette analyse. Les propositions d'extension ne sont pas concernées par cette analyse.***

### ***FR7200711 - L 02 Mimizan plage à Vieux Boucau***

#### **Entité de Mimizan :**

- trois parcelles n'existent plus (ou ont été intégrées au site par erreur), et des ajustements ont été faits sur des parties de parcelles.
- il est proposé de faire apparaître la surface calculée (SIG) du DPM, correspondant à la plage.

#### **Entité de Lit et Mixe :**

- pas de problème noté sur la contenance des parcelles

#### **Régularisation et extensions (propositions prévues dans le docob ou dans le cadre de l'animation) :**

- il est proposé d'étudier le contexte foncier de parcelles dunaires et rivulaires, dont certaines sont probablement affectées aux services fiscaux ou aux domaines. L'intégration de ces parcelles (au total près de 20 ha) présente un enjeu fort, d'autant plus que l'ancien lotissement n'est plus constructible. Des habitats d'intérêt communautaire sont présents.

- il est proposé de modifier également le périmètre nord, afin d'intégrer des parcelles situées en berges du courant, dont on ne connaît pas encore le statut ; des actions y seront menées en 2011, dans le cadre d'un contrat.

- il est proposé de faire apparaître la surface calculée (SIG) du DPM, correspondant à la plage et aux parcelles de berges le cas échéant.

### ***FR7200712 - L03 Vieux Boucau à Hossegor***

#### **Site de Seignosse :**

- aucune anomalie parcellaire observée. Il conviendra seulement de modifier la forme du périmètre au sud, pour le rendre cohérent avec le cadastre. Signalons toutefois que le plan accompagnant l'arrêté de désignations en ZSC est erroné.

- il est proposé de faire apparaître la surface calculée (SIG) du DPM, correspondant à la plage.

### ***FR7200713 - L04 Capbreton à Tarnos***

#### **Site de Capbreton :**

- un certain nombre d'anomalies ont été détectées, liées vraisemblablement à des modifications cadastrales (Sur Labenne).

- des parcelles ont été oubliées dans la liste initiale sur Capbreton, et une parcelle a été portée à tort dans le périmètre à Labenne. Une parcelle, correspondant à une habitation isolée a été retirée de la liste proposée.

- il est proposé de faire apparaître la surface calculée (SIG) du DPM, correspondant à la plage.

#### **Site de Tarnos :**

- la prise en compte de modifications cadastrales, liées notamment à la voie de contournement de la RD 85, et à la création du parking sous bois, doit être faite.

- il est proposé de faire apparaître la surface calculée (SIG) du DPM, correspondant à la plage.

## Analyse sur tableur Excel

### Site FR 7200711 - L 02

Territoire communal de Mimizan						
Parcelle	Adresse	Nature	Surface totale	Propriétaire	remarques	
T 1 p	Leslurgues		14,1875	Etat/ONF		10,5875
T 26	Leslurgues		0,4021		pare-feu	0,4021
T 27p	Leslurgues		15,455			15,18
T 28	Leslurgues		14,238			14,238
T 29	Leslurgues		0,0678			0,0678
T 30	Leslurgues		0,076			0,076
T 31	Leslurgues		1,955		étang	1,955
T 32	Lette de Nade		20,9025			20,9025
T 33	Lette de Nade		0,2784			0,2784
T 34	Lette de Nade		0,2566			0,2566
T 35	Lette de Nade		0,0008			0,0008
T 36	Lette de Nade		31,2731			31,2731
T 37	Lette de Nade		3,2875		étang	3,2875
T 38	Lette de Nade		28,96			28,96
T 39	Lette de Nade		0,239		pare-feu	0,239
T 40	Lette de Nade		39,7175			39,7175
T 41	Lette de Nade		0,6115			0,6115
T 42	Lette de Nade		33,2771			33,2771
T 109 p	Leslurgues		58,5641			14,7916
	TOTAL ha	215,3671				<b>216,102</b>
parcelles						
T 21					origine non connue	0,3931
T 22					origine non connue	0,1079
T 23					origine non connue	0,081
Territoire communal de Lit et Mixe						
Parcelle	Adresse	Nature	Surface totale	Propriétaire	remarques	
AC 5	Tuquelets		0,3275	Etat/ONF		0,3275
AC 6	Tuquelets		1,9825	Etat/ONF		1,9825
AC 7	Tuquelets		0,27	Etat/ONF		0,27
AC 8	Tuquelets		10,6875	Etat/ONF		10,6875

AC 9	Tuquelets		11,9525	Etat/ONF		11,9525
AC 10	Tuquelets		0,4635	Etat/ONF		0,4635
AC 11	Tuquelets		16,5915	Etat/ONF		16,5915
AC 12	Tuquelets		14,859	Etat/ONF		14,859
AC 13	Tuquelets		0,4904	Etat/ONF		0,4904
AC 14	Tuquelets		20,4309	Etat/ONF		20,4309
AC 15	Tuquelets		23,31	Etat/ONF		23,31
AC 16	Tuquelets		14,705	Etat/ONF		14,705
AC 17	Tuquelets		25,1175	Etat/ONF		25,1175
AC 18	Tuquelets		35,3635	Etat/ONF		35,3635
AC 19	Tuquelets		27,4024	Etat/ONF		27,4024
AC 20	Tuquelets		13,7061	Etat/ONF		13,7061
AC 21	Tuquelets		12,3746	Etat/ONF		12,3746
						<b>230,0344</b>
<b>Parcelles susceptibles d'être rajoutées</b>						
AM 5	Les Gallets		0,344	Etat/ONF	pare-feu sud	0,344
AC 22	Les pelindres		1,9293	Etat/ONF	pare-feu est	1,9293
AC 28	Les pelindres		0,5645	Etat/ONF	pare-feu est au sud piste allemands	0,5645
AC 29	Les pelindres		0,206	Etat/ONF	pare-feu NE	0,1455
AC 343	Les pelindres		0,36		pare-feu est	0,1448
AC 396	340 rue du Petrocq		12,66	sce domaines, 12 av Dagas 40000 MM	dune au NW	12,66
AC 435	Tuquelets		0,5348	sce domaines, 12 av Dagas 40000 MM	au nord	0,5348
AC 348	Tuquelets		0,5226	Etat ministère urbanisme logement		0,5226
						<b>16,8455</b>
<b>Proposition de périmètre de préemption</b>						
AC 267	Tuquelets		0,242	Lacausse J.H. 5 rue des jardins 40100 Dax	dune dans lotissement au NW	0,242
AC 281	Tuquelets		0,0926	Legrand Michelle, 9 crs V. Hugo, 47000 Agen	lotissement	0,0926
AC 279	Tuquelets		0,1197	Legrand Michelle, 9 crs V. Hugo, 47000 Agen	dune dans lotissement au NW	0,1197
AC 270	Tuquelets		0,238	Fontagné c/o Barromes chr. 108 rue Darrigrand, 40440 Ondres	dune dans lotissement au NW	0,238
AC 276	Les pelindres		0,1455	Sargos G. 30 rue Johnston, 33000 Bordeaux	lotissement	0,1455
AC 269	Tuquelets		0,24	Ducourau M. 64250 Souraide	dune dans lotissement au NW	0,24



AZ1 p.	Lavielle et Belherbe	Lande	33,0926	État - ONF		26,3626	
AZ3 p.	Lavielle et Belherbe	Lande	20,6558	Commune de Seignosse		16,7858	
AZ4	Lavielle et Belherbe	Lande	39,2214	Freyler née Dayris Odile,	163, av. du Gl de Gaulle, 33450 Izon	39,2214	
AZ5	Lavielle et Belherbe	Pin	5,7604	Melle Gentilhe Marie Odile,	5 rue Maison Suisse, 64200 Biarritz	5,7604	
AZ6	Lavielle et Belherbe	Pin	5,7007	Narbaits née Gentilhe,	ville Ama Baita, 64210 Guethary	5,7007	
AZ7	Lavielle et Belherbe	Lande	0,2452	Gentilhe - Biarritz	5 rue Maison Suisse, 64200 Biarritz	0,2452	
AY1	La semis	Lande	11,2734	État - ONF		11,2734	
AY2	La semis	Lande	13,2333	Conservatoire du Littoral		13,2333	
AY3	La semis	Pin	43,2953	Conservatoire du Littoral		43,2953	
AX41	La semis	Lande	1,3895	État - ONF		1,3895	
AX42	La semis	Lande	4,9924	État - ONF		4,9924	
AX2	La semis	Lande	4,4752	Conservatoire du Littoral		4,4752	
AX3	La semis	Pin	10,9317	Conservatoire du Littoral		10,9317	
AX16	La semis	Sol	0,05	Commune de Seignosse		0,05	
Total	ancienne surface	183,7169	194,3169		Surface site	183,7169	
				DPM			à calculer et rajouter
<b>BILAN</b>		<b>anciennes surfaces</b>	<b>nouvelles surfaces</b>				
<b>Seignosse</b>		<b>183,7169</b>	<b>183,7169</b>				

### Site FR 7200713 - L 04

Territoire communal de Capbreton						
Parcelle	Adresse	Nature	Surface totale	Propriétaire	remarques	Surface résiduelle (à retenir)

BB 01	La Côte		0,844	Detchenique ép. Delpuech	Maison Mentana, 40 390 St Martin de Seignanx	0,844	
BB 10	La Pointe		0,8216	Indivision Belloc ép. Ducarme	30 vieux chemin de Gairaut, 06 100 Nice (NB : n'habite pas à cette adresse)	0,8216	
BB 11	La Pointe		0,4384	Comera ép. Lamarque	St Etienne, Résidence Lesperon, 64 100 Bayonne	0,4384	
BB 12	La Pointe		0,4949	Labat ép. Malbran	C 21, 10 Bd Jourdan, 75 014 Paris	0,4949	
BB 13	La Pointe		0,3386	Communal Henri ép. Silva Margareth	41 Cove Way, Brinnon, VVA 98 320 USA	0,3386	
BB 14	La Pointe		1,6744	Comera ép. Lamarque	St Etienne, Résidence Lesperon, 64 100 Bayonne	1,6744	
BB 15	La Pointe		0,6358	Lasmare J.	150 allée des Roses, 33 140 Cadaujac	0,6358	
BB 16	La Pointe		2,9953	Lavigne ép. Labeyrie	1270 route d'Angresse, 40 230 Bénesse	2,9953	
BB 17	La Pointe		0,7841	Dosba Yves	14 rue Haute Bercelle, 77 300 Fontainebleau	0,7841	
BB 18	La Pointe		12,9748	Conservatoire du Littoral	Rochefort	12,9748	
BB 19	La Pointe		19,6934	Conservatoire du Littoral	Rochefort	19,6934	
BB 02	La Côte		2,6084	Indivision Belloc	1 rue P. Clément, 40 230 St Vincent de Tyrosse	2,6084	
BB 20	La Pointe		0,6735	Dosba Yves	14 rue Haute Bercelle, 77 300 Fontainebleau	0,6735	
BB 21	La Pointe		3,5167	Vomarne ép. Baracchini	La Vallée du Veau, 37 390 Cérelles (NB : n'habite pas à cette adresse)	3,5167	
BB 22	La Pointe		5,9029	Commune de Capbreton	Mairie, 40130 Capbreton	5,9029	
BB 23	La Pointe		12,8776	Hélio Marin	Labenne	12,8776	
BB 24	La Pointe		0,9173	Vannezel ép. Casaubon	52 Bd de la Paix, 92 400 Courbevoie (NB : n'habite pas à cette adresse)	0,9173	
BB 25	La Pointe		0,6377	Mary ép. Saldou	2 chemin de Mengine, 40 130 Capbreton	0,6377	
BB 26	La Pointe		0,4146	Communal Henri ép. Silva Margareth	41 Cove Way, Brinnon, VVA 98 320 USA	0,4146	

BB 28	La Pointe		2,9138	Département des Landes		2,9138
BB 03	La Côte		2,6374	Indivision Fauveau	Résidence Aspin, 3 avenue Nitot, 64 000 Pau (NB : n'habite pas à cette adresse)	2,6374
BB 04	La Côte		2,6689	Indivision Lacouture	hameau d'Arbonne, 64 210 Arbonne	2,6689
BB 05	La Côte		2,658	Département des Landes		2,658
BB 06	La Côte		10,4906	Conservatoire du Littoral	Rochefort	10,4906
BB 07	La Côte		10,1785	Conservatoire du Littoral	Rochefort	10,1785
BB 08	La Côte		13,7325	Conservatoire du Littoral	Rochefort	13,7325
BB 09	La Pointe		32,105	Conservatoire du Littoral	Rochefort	32,105
BC 1	La Pointe		9,9681	Conservatoire du Littoral	Rochefort	9,9681
BC 10	La Semie		0,1567	Commune de Capbreton	Mairie, 40130 Capbreton	0,1567
BC 11	La Semie		1,4474	Indivision Roques	Le Brocas, 1 rue de la Chapelle, 31 210 Pointis de Rivière	1,4474
BC 12	La Semie		1,4218	Villeligoux Marie C. ép. Duviella	44 rue Gl de Gaule, 40130 Capbreton	1,4218
BC 13	La Semie		0,1721	Indivision Roques	Le Brocas, 1 rue de la Chapelle, 31 210 Pointis de Rivière	0,1721
BC 14	La Semie		0,2258	Indivision Courtiau	45, avenue Grand Bruca, 40130 Capbreton	0,2258
BC 15	La Semie		0,1338	Cadot Patrice	10 rue Abel, 75 012 Paris	0,1338
BC 16	La Semie		0,1034	Indivision Guy Fargues	24 avenue M. Harispe, 64 100 Bayonne	0,1034
BC 18	La Semie		0,2441	Pinsolle Pierette	30 rue de la Semie, 40130 Capbreton	0,2441
BC 02	La Pointe		22,2779	Conservatoire du Littoral	Rochefort	22,2779
BC 20	La Semie		0,2748	Indivision Labaste Mauria	804 a rue Calmette, 40130 Capbreton	0,2748
BC 21	La Semie		0,1308	Pinsolle Pierette	30 rue de la Semie, 40130 Capbreton	0,1308
BC 22	La Semie		0,2018	Costabadia J.F., ép. Goulard	11 rue Prieuré, 40130 Capbreton	0,2018
BC 23	La Semie		11,2045	Conservatoire du Littoral	Rochefort	11,2045
BC 24	Les Vignes		0,1713	Conservatoire du Littoral	Rochefort	0,1713
BC 25	Les Vignes		0,2019	Conservatoire du Littoral	Rochefort	0,2019

BC 26	Les Vignes		4,87	Conservatoire du Littoral	Rochefort	4,87	
BC 03	La Pointe		0,826	Indivision Belloc ép. Ducarme	30 vieux chemin de Gairaut, 06 100 Nice (NB : n'habite pas à cette adresse)	0,826	
BC 04	La Pointe		0,5018	indivision Puyol J.C.	982 route de Minjacq, 40 150 Angresse	0,5018	
BC 05	La Pointe		0,6401	Conservatoire du Littoral	Rochefort	0,6401	
BC 52	La Semie		0,0009	Pinsolle Pierette	30 rue de la Semie, 40130 Capbreton	0,0009	
BC 53	La Semie		0,1879	Pinsolle Pierette	30 rue de la Semie, 40130 Capbreton	0,1879	
BC 54	Canton de la Pointe		0,0995	Commune de Capbreton	Mairie, 40130 Capbreton	0,0995	
BC 55	Canton de la Pointe		0,2	Commune de Capbreton	Mairie, 40130 Capbreton	0,2	
BC 56	La Semie		0,1225	Commune de Capbreton	Mairie, 40130 Capbreton	0,1225	à rajouter dans carto
BC 57	La Semie		0,4239	Durant Jeanne	71 av Lahary, 40150 Soorts Hossegor	0,4239	à rajouter dans carto
BC 06	La Pointe		1,3162	Caulonque Marie, ép. Ancelin de Saint Quentin	La Pointe, 40 130 Capbreton	1,3162	
BC 08	La Semie		24,8742	Conservatoire du Littoral	Rochefort	24,8742	
BC 09	La Pointe		0,1569	Commune de Capbreton	Mairie, 40130 Capbreton	0,1569	
Partiel Capbreton	ancienne s 227,2662		229,1848			229,1848	
<b>à retirer</b>							
BB 27	La Pointe		814	Hélio Marin	Labenne	habitation	
				DPM			à calculer et rajouter

<b>Territoire communal de Labenne</b>							
Parcelle	Adresse	Nature	Surface totale	Propriétaire	remarques		
C 2631	Le semis		8,3292	Département des Landes		8,3292	
C 2632	Le semis		8,1692	Département des Landes		8,1692	
C 330	Hélio marin		1,4676	Gelez Raymonde	2, av Dufau, 64 000 Pau	1,4676	
C 331	Hélio marin		0,416	Département des Landes		0,416	
C 332	Hélio marin		1,2355	Indivision Ramel	14 avenue de L'Océan, 40 530 Labenne	1,2355	

C 333	Hélio marin		1,2642	Indivision Dulayet	5, imp. De Hillo, 40 530 Labenne	1,2642	
C 345	Le semis		8,0893	Département des Landes		8,0893	
C 346	Le semis		0,1581	Communal Henri ép. Silva Margareth	41 Cove Way, Brinnon, VVA 98 320 USA	0,1581	
C 347	Le semis		1,008	Département des Landes		1,008	
C 348	Le semis		0,3	Lahary ép. Jysor	189, rue Ordener, 75 018 Paris	0,3	
C 349	Le semis		0,636	Lahary ép. Jysor	189, rue Ordener, 75 018 Paris	0,636	
C 350	Le semis		1,066	Indivision Arsaut ép. Lecomte	90 rue Lassalle, 64 340 Boucau	1,066	
C 351	Le semis		0,474	Département des Landes		0,474	
C3177	Hélio marin		20,0238	Hélio marin	Hélio marin	4,6	à confirmer et à mesurer
Partiel Labenne	ancienne s 55,9588		52,6369			37,2131	
				DPM			à calculer et rajouter
Total surfaces (m2)	2832250			<b>Total site</b>	266,3979		
Parcelles retirées							
C 334			165	Hélio Marin			n'existent plus, peut-être devenues la C3177 (20,0238 ha)
C 335			194	Hélio Marin			
C 336			600	Hélio Marin			
C 337			175544	Hélio Marin			
C 338			2849	Hélio Marin			
C 343			54105	Indivision Demay	avenue d'Espagne, 64 400 Bidos		hors site !!!
<b>Territoire communal de Tarnos</b>							
<b>en bleu :</b>							
<b>parcelles ; en rouge :</b>	Adresse	Nature	Surface totale	Propriétaire	remarques	Surface résiduelle (à retenir)	
AO1	Piste cimentée		30,585	Etat/ONF		30,585	
AO2	Piste cimentée		0,872	Etat/ONF		0,872	

AO8	Piste cimentée		40,009	Etat/ONF		40,009	
AO 10	Piste cimentée		3,6269	Etat/ONF		3,6269	
AP1	Plage du Métro		22,4956	Etat/ONF		22,4956	
AP15 (partie)	Plage du Métro		10,6401	Etat/ONF	parking sous bois	8,23	
AP16	Plage du Métro		0,1061	Etat/ONF		0,1061	
AP 17	Plage du Métro		0,0375	Etat/ONF		0,0375	
AP18	Plage du Métro		0,3055	Etat/ONF		0,3055	
AP19	Plage du Métro		0,4173	Etat/ONF		0,4173	
AP20	Plage du Métro		0,4539	Etat/ONF		0,4539	
AP21	Plage du Métro		1,8837	Etat/ONF		1,8837	
AP22	Plage du Métro		1,8198	Etat/ONF		1,8198	
AP130	Plage du Métro		8,7259	Etat/ONF		8,7259	
AP137	Turboméca		0,8845	Etat/ONF		0,8845	
AP148	Turboméca		10,9027	Etat/ONF		10,9027	
AP157 partie	Plage du Métro		5,0758	Etat/ONF	parking sous bois	4	
AR1	Dune du Métro		26,3043	Etat/ONF		26,3043	
AR58	Av. Julian Grimau		6,1895	Etat/ONF		6,1895	
AS1	Lac noir		13,8928	Etat/ONF		13,8928	
AS2	Lac noir		2,2181	Etat/ONF		2,2181	
			<b>187,446</b>			<b>183,9601</b>	
				DPM			à calculer et rajouter
<b>parcelles</b>							
AO7			0,665				
AP135			10,9053				
AP143			1,1865			1,1865	
AP146 (partie)			5,213			4,11	
<b>Territoire communal de Ondres</b>							
<b>Parcelle</b>	<b>Adresse</b>	<b>Nature</b>	<b>Surface totale</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>remarques</b>	<b>Surface résiduelle (à retenir)</b>	
BE12 partie	La plage		22,6167	Etat/ONF		17,8167	
				DPM			à calculer et rajouter
<b>Total site</b>			<b>210,0627</b>			<b>201,7768</b>	

<b>BILAN</b>		<b>anciennes surfaces</b>	<b>nouvelles surfaces</b>				
<b>Capbreton</b>		<b>283,225</b>	<b>266,3979</b>				
<b>Tarnos</b>		<b>200,0765</b>	<b>201,7768</b>				

mardi 5 juin 2012  
le chargé de mission Natura 2000

Office National des Forêts  
*Gilles Granereau*  
 1237, chemin d'Aymont  
 40350 POUILLON  
 05 58 98 27 82  
 06 13 81 60 36  
 gilles.granereau@onf.fr

